

Lésigny, le 15 juillet 2022

**COMPTE-RENDU DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DU C.E.S.**

Réunion du 12 juillet 2022

Nombre de Membres

En exercice : 8
Présents : 4
Absents : 3
Représenté : 1

**Le Conseil Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **APPROUVE** le précédent compte rendu du 30 mars 2022.
- **ACCEPTE** la mise à disposition de Madame Jessica BOIGE, adjoint d'animation principal 1^{ère} classe, en vue d'exercer les fonctions d'animateur, correspondant à 8% de son temps de travail, pour une durée de 3 ans. **APPROUVE** la convention de mise à disposition entre le C.C.A.S de Lésigny et le Syndicat Intercommunal du C.E.S. **AUTORISE** Madame le Présidente à signer ladite convention. **DIT** que le montant de la rémunération et des charges sociales versées par le C.C.A.S de Lésigny sera remboursé par le Syndicat Intercommunal du C.E.S, au prorata de la quotité de travail exercé dans le cadre de la mise à disposition.

Séance levée à 18h15

La Présidente du S.I du C.E.S,
Sophie CHABANON-DEGUELLE



Affiché le : 19 juillet 2022